

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

RÈGLEMENT N° 26.02

RÈGLEMENT N° 26.02 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète ce qui suit :

1. À compter du 1^{er} janvier 2026, la tarification des frais divers est la suivante :

1.1. Frais administratifs divers

Divers documents ou articles	Tarif
Assermentation	5 \$
Chèque retourné	30 \$
Copie de règlement sur clé USB	½ prix papier min. 50 \$
Envoi d'avis certifié (non-paiement des taxes)	30 \$
Frais d'administration pour les sommes à recouvrer	15 %
Frais de recherche	35 \$/heure
Photocopie de documents	0,50 \$/page
Photocopie des règlements d'urbanisme (inclus plans)	250 \$
Photocopie des règlements d'urbanisme (excluant plans)	200 \$
Photocopie du plan de zonage	75 \$
Photocopie du règlement de lotissement	50 \$
Photocopie du règlement de construction	50 \$
Photocopie du règlement permis et certificats	50 \$
Taux d'intérêts sur les comptes passés dû	15 %

1.2. Bacs et pièces pour les collectes des matières résiduelles

Articles	Tarif
Bac de récupération	135 \$
Bac de récupération - Roue (chacune)	13.50 \$
Bac de récupération - Couvercle	20 \$
Bac de récupération - Autre pièce (tige, cheville)	13.50 \$
Remplacement d'un bac de récupération	135 \$
Bac de récupération supplémentaire	135 \$
Organibac (bac brun, matières organiques)	135 \$
Organibac - Roue (chacune)	13.50 \$
Organibac - Couvercle	20 \$

Organibac - Autre pièce (tige, cheville)	13.50 \$
Remplacement d'un organibac	135 \$
Organibac supplémentaire	135 \$
Petit bac de cuisine (matières organiques)	12 \$

1.3. Articles promotionnels

Articles	Tarif
Épinglette municipale au comptoir	5 \$
Épinglette municipale avec envoi postal	8 \$
Bouteille d'eau réutilisable	5 \$

1.4. Publicités – Bulletin Le Ruisseau

Type de publicité	Tarif
Publicité format carte d'affaires	12,50 \$/parution
Publireportage	50 \$/article

1.5. Location de salles et terrains sportifs

Location de salle (résidents seulement)	Tarif
Salle 18 – Centre communautaire	375 \$
Chalet – 1 ^{er} plancher	270 \$
Chapiteau extérieur Tables(s) et chaise(s) si requis	125 \$ 75 \$
Organisme reconnu une fois par année Organisme 2 fois ou plus (chalet seulement)	Gratuit 75 \$/jour

Location du terrain de balle	Résidents	Non-résidents
À la partie (lun. au ven.)	70,00 \$	90,00 \$
Demi-journée (sam. et dim.)	115,00 \$	135,00 \$
Tournoi 2 jours - Sans services (toilettes sèches seulement)	325,00 \$	425,00 \$
Tournoi 2 jours - Avec services (location du chalet des loisirs incluse)	570,00 \$	670,00 \$
Ligue de balle	455,00 \$ - 9 à 12 parties 537,00 \$ - 13 à 16 parties 665,00 \$ - 16 à 20 parties	

Location de la patinoire permanente (parc des Loisirs)	Résidents	Non-résidents
À la partie (lun. au ven.)	70,00 \$	90,00 \$
Demi-journée (sam. et dim.)	115,00 \$	135,00 \$
Ligue de hockey	455,00 \$ - 9 à 12 parties 537,00 \$ - 13 à 16 parties 665,00 \$ - 16 à 20 parties	

1.6 Frais pour les services d'aqueduc

Les frais relatifs aux services d'aqueduc offerts aux propriétaires bénéficiant des services auprès de la Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (AIBR) sont facturés selon la grille tarifaire suivante :

Service	Tarif
Raccordement d'une nouvelle entité	Coût réel
Réalimentation du service (règlement n° 20.07)	20 \$
Ouverture ou fermeture de la boîte de service	30 \$
Localisation de la boîte de service	Sans frais *
Service en dehors des heures ouvrables	200 \$
Remplacement de la tête de la boîte de service	100 \$
Rehaussement de la boîte de service	125 \$
Rabaissement de la boîte de service	100 \$
Remplacement de la boîte de service	800 \$
Réparation d'un compteur d'eau	125 \$
Remplacement d'un compteur d'eau	300 \$
Remplacement de la valve d'entrée d'eau principale	130 \$
Fixation ou relocalisation du lecteur extérieur	30 \$
Service d'un technicien (autre type de demande)	75 \$/heure

* des frais (coût réel) pourraient s'appliquer si la boîte de service est introuvable à la main et que des travaux doivent être réalisés.

1.7 Frais • Poulailler urbain

Service	Tarif
Permis - Installation ou construction d'un poulailler	Sans frais
Certificat d'autorisation annuel - Garde de poules	Sans frais
Permis - Démolition d'un poulailler	Sans frais

1.8 Frais pour les services aéroportuaires

Les frais relatifs aux services aéroportuaires offerts par la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil aux usagers ou aux propriétaires de l'Aéroport Gilles-Beaudet sont facturés selon la grille tarifaire suivante :

Service	Tarif
Location annuelle d'un espace de stationnement	850 \$
Location mensuelle d'un espace de stationnement	115 \$
Location journalière d'un espace de stationnement • 1 ^{ère} journée de location • Journée subséquente de location	Sans frais 15 \$ / jour
Pénalité - Utilisation d'un espace de stationnement sans renouvellement du contrat de location	15 \$ / jour

2. Le présent règlement abroge le règlement n° 25.02 décrétant l'imposition de différents tarifs pour l'exercice financier 2025 et ses amendements.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Normand Teasdale, Maire

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

Copie certifiée conforme.

Avis de motion : 15 décembre 2025

Dépôt : 15 décembre 2025

Adoption : 12 janvier 2026

Publication : 16 janvier 2026

Entrée en vigueur : 16 janvier 2026